



ASSOCIATION FRANÇAISE DES AMIS DES CHEMINS DE FER
SECTION RHÔNE ALPES

**11 Avenue Leclerc
69007 LYON**

Bulletin 2007-02

1) Réunions ordinaires :

Elles ont lieu au local - 11, avenue Leclerc à partir de 15 heures les samedi jusqu'au 7 juillet 2007.
Elles reprendront à partir du 8 septembre 2007

2) Conseil d'administration :

Etaient présents : MM. BERNARD, CONY, DOGNIN, JULIEN, LETELLIER, MARGERAND, NEYRET, THOZET, TRIMBUR.

Etaient excusés : MM. AUGIER, BRUMENT, BROUSSIER et VANDENBROUCKE.

Le conseil s'est réuni le vendredi 11 mai 2007 à 18h45.

- a défini le programme de réception des suédois les 13 et 14 juin 2007 :
visite du Vieux Lyon et des transports en commun le 13 juin;
dîner amical le 14 juin au local;
- a fixé les modalités des voyages à Stuttgart et à Valenciennes
- a commencé la préparation l'assemblée générale du 1er décembre 2007
- a fixé la date des prochaines réunions aux vendredis 6 juillet et 14 septembre 2007 à 18h30.

3) Voyages :

Stuttgart :

Du 31 août 2007 au 2 septembre 2007, nous irons visiter les tramways de Stuttgart en particulier la dernière ligne à voie métrique. Le programme se présenterait comme suit :

31 août Lyon Perrache (7h07) Strasbourg(12h06/12h53) Offenburg (13h22/14h02) Karlsruhe (14h48/18h) Stuttgart(19h)

1er septembre visite des Trams avec une rame spéciale.

2 septembre Stuttgart Villingen Offenburg Strasbourg(18h19) Lyon Perrache (23h29). Le trajet va nous permettre de découvrir la Forêt Noire.

Budget 400 EUR.

Visite des tramways de Valenciennes et du tramway touristique de la Vallée de la Deûle près de Lille

le samedi 29 septembre

Lyon(7h00) Paris(9h01/9h52) Valenciennes(11h35)

parcours de la ligne de tramway

Ter pour Lille

parcours de la ligne de tramway touristique

retour Lille(19h15) Lyon(22h50)

Budget 150 EUR.

Inscrivez-vous avant la fin du mois de juin pour l'un ou l'autre voyage à l'aide du bulletin ci-joint.

Le Rhétique avec le COPEF

Le COPEF organise du 17 au 20 janvier 2008 un voyage sur le CF rhétique avec en autre attraction le chasse-neige à vapeur de la Bernina, plus un train vapeur et une crocodile. Prévoir un budget de l'ordre de 950 EUR

Il est possible de participer seulement le samedi 19 janvier pour voir fonctionner le chasse-neige. Avec les parcours d'approche et 2 nuits prévoir 600 EUR

Si vous désirez participer à l'une ou l'autre proposition, inscrivez-vous par téléphone au 0472399592 avant le 4 juin impérativement.

4)LES INVESTISSEMENTS DU SYTRAL :

Nous reproduisons ici l'INTERVENTION DE M. R. DESCHAMPS Directeur financier et Directeur -Adjoint du SYTRAL à l'AG de LYON-TRAMWAY le 27 FEVRIER 2007.

Dans un passé récent

1990-1995 (Municipalité M. NOIR, Présidence SYTRAL M. RIGAUD) :	686 M€
1995-2001 (R. BARRE, Ch. PHILIP) :	880 "
2001-2007 (G. COLLOMB, B. RIVALTA) :	916 "

2008-2014 : prévus : 1.094 M€.

Sur 10 ans il est possible de connaître les capacités à investir, au delà c'est incertain, question de crédibilité.

Pour cette période *des investissements ont déjà été engagés* par le plan de mandat actuel (→2008) :

achèvement du prolongement de la ligne A du métro au Carré de Soie (sept. 2007)

construction de la ligne de tramway T4 prévue pour 2009 (225 M€)

réalisation du prolongement de la ligne B du métro à Oullins (opérateur en 2013) pour un investissement de près de 200 M€.

Soit *au total 497 M€* à prévoir.

On doit *prendre aussi en compte l'entretien d'un patrimoine extrêmement important* (infrastructures du métro avec l'électronique des lignes A et B à renouveler bientôt et des lignes de tram, dépôts, matériel roulant à entretenir et à renouveler, propriétés immobilières etc.), patrimoine évalué globalement à 3,2 Md€. Ajouter sur ce compte la visite de 200 délégations étrangères reçues à Lyon.

L'entretien de ce patrimoine coûtera *307 M€*.

Reste pour d'autres investissements : 290 M€. Ce qui est peu.

LES RESSOURCES DU SYTRAL POUR FINANCER L'EQUIPEMENT

Les revenus de l'exploitation sont négatifs :

Cf : recettes/dépenses : 130 M€/300 M€, car l'utilisateur ne paie que le ¼ du coût de fonctionnement du réseau. Et plus on étend le réseau plus il coûte à faire fonctionner.

Evolution du financement de l'équipement : le désengagement de l'Etat.

Autrefois (construction métro ligne A) : 50 % pris en charge par l'Etat

Mi-années 1990 (ligne D Saint-Jean/Vaise) : 20 %

Prolongement ligne B à Gerland (2000) : 10 %

Mandature 2001-2007 : on attendait 190 M€, puis on a annoncé 100, puis 50 et in fine ...5 M€ et promesses du ministre Perben 15-20 M€ en ...2008.

Aujourd'hui l'Autorité Organisatrice des Transports souffre d'un système de financement bâtie sur une vision ancienne des choses :

le versement transport (208 M€ en 2007 dont 35 % venant des employeurs du secteur

public) a atteint ses limites aujourd'hui

l'apport des usagers vient au 2^{ème} rang avec 137 M€

l'apport des collectivités locales (Grand Lyon et Conseil Général) 135 M€.

Il est donc nécessaire de réfléchir à de nouvelles sources de financement.

5) Transports Publics :

En mars 1984, les Editions du Layet et La Vie du Rail ont réédité l' « Etat général du service des diligences de 1789 » à partir d'un ouvrage conservé au Musée de La Poste, 34 bd de Vaugirard, 75015 Paris.

Après le calendrier de l'année 1789, l'ouvrage comporte un chapitre : « Note historique sur l'origine des messageries » reproduit tel quel ci-dessous:

« Les voitures publiques doivent leur origine à l'utilité du Commerce & du Public en général.

Du temps d'Octave César Auguste, les Gens de pied & de cheval furent mis sur les chemins, par petites distances, ensuite des Chariots furent établis, pour porter les lettres & paquets d'un lieu à un autre.

Cette même utilité a engagé nos Rois à multiplier l'établissement de ces voitures, & à leur accorder des Privilèges proportionnés aux charges qui leur sont imposées.

Ces voitures font aujourd'hui une des parties essentielles du Domaine du Roi ; elles doivent leur Etablissement à l'Université de Paris, & sont presque aussi anciennes qu'elles ; on fixe l'époque suivant l'opinion générale, sous l'Empereur Charlemagne, en 768.

Elles furent d'abord établies pour conduire à Paris les personnes des provinces, qui voulaient y venir étudier, & servaient conséquemment à entretenir un Commerce réglé entre les Etudiants et leurs familles, & les Messagers sous le nom de suppôt de l'Université, responsables de leur conduite au Recteur de l'Université, & au Procureur des Nations qui la compose. S'acquittant fidèlement de leurs commissions, le public prit confiance en eux, & se servit de cette commodité pour faire porter les hardes, paquets & lettres : ils devinrent insensiblement les Messagers de l'Etat ; leurs Privilèges furent considérables, ils jouissaient entre autres de l'exemption des péages dus au Rois & aux Seigneurs sur les fiefs desquels ils passaient.

L'Arrêt du Parlement de Paris, du 4 décembre 1662, a jugé que l'Université était un corps mixte de deux sortes de parties, dont les unes sont principales & les autres accessoires. Les Messagers de l'Université sont du nombre de ces derniers, que les Fermiers Généraux des Messageries représentent; & en cette qualité, ils ont participé et ils participent aux mêmes droits privilèges & exemptions de l'Université : ils ont le droit de mettre des bâtons & panonceaux Royaux sur les portes de leur maisons & héritages, comme étant spécialement sous la sauvegarde et protection du Roi, Edit du mois de septembre 1651; leur qualité de Messagers ne déroge point à la Noblesse, ainsi qu'à été jugé par Arrêts contradictoires du Conseil d'Etat du Roi des 5 juillet 1716, 3 septembre 1737, & 13 mai 1738.

Il paraît que la première institution des Coches remonte à Charles IX. Ils ont été d'abord loué par des particuliers; mais bientôt il y eu un Privilège exclusif, & un Inspecteur des Coches.

En 1576, au mois de novembre, Henri III jugea à propos d'établir en titre d'office formé, des Messagers Royaux dans les villes & lieux où il y a des sièges ressortissants des Cours et Parlements & des Aydes, avec les mêmes Privilèges que les messagers de l'Université & en concurrence avec ces derniers.

En 1594, Henri IV supprima l'inspection des Coches, & créa un Surintendant de ces voitures, ce qui fait présumer qu'elles étaient déjà établies en grand nombre : ce fut alors que commença la Police de ces voitures, qui a été portée successivement jusqu'ou nous la voyons aujourd'hui.

En 1632, Louis XIII permit à ses Courriers, par une Déclaration, de joindre à ses dépêches les Lettres des Particuliers, mais seulement deux fois la semaine.

En 1676, les Offices des Messageries furent supprimés et remboursés par le Fermier Général

des Postes, qui fut subrogé aux baux de l'Université jusqu'au 14 avril 1719, que, par Arrêt du Conseil revêtu de Lettres Patentes, les messagers de l'Université ont été réunis à la Ferme Générale des Postes & Messageries, moyennant un vingt-huitième effectif du prix du Bail général de ladite Ferme, payé chaque année à l'Université.

Indépendamment de ces Concessions réunies à l'Administration des Postes, il se forma différents Etablissements de Voituriers ; plusieurs les tenaient de la munificence du Roi, d'autres à titre patrimoniaux, & ces différentes Exploitations se faisaient au profit des Propriétaires, qui en soutenaient les Privilèges le mieux qu'ils pouvaient.

En 1775, le Roi supprima les Baux des différentes Compagnies qui divisément voituraient dans tout le royaume, & réunit à son Domaine toutes les différentes concessions. Il fut établi une Commission pour liquider les intérêts des Propriétaires ; c'est à cette époque que des Régisseurs furent chargés de monter uniformément le Service des Messageries dans tout le Royaume, & que furent établies des Diligences qui conduisent sur toutes les routes au train de Poste.

On observa que, depuis un siècle & demi, l'administration des Postes et Courriers est entièrement distincte de celle des Messageries ; que les premiers sont spécialement et exclusivement chargé des dépêches de la Cours et des Lettres du Public, & que les messageries sont établies pour le transport exclusif des Voyageurs, de l'or, de l'argent, & des paquets de cinquante livres & au-dessous, & ne peuvent se charger d'aucunes dépêches ; mais seulement de tous paquets, bagages, malles, balles ballots, procédures, exécutoires, & du transport des prisonniers.

On verra dans le corps de cet Ouvrage les différents changements faits depuis 1775, & surtout l'ordre que l'administration actuelle a établi pour l'utilité du Commerce & l'avantage du Public en général. »

Blaise Pascal : http://fr.wikipedia.org/wiki/Blaise_Pascal

Carrosse à cinq sols : En 1661, **Blaise Pascal**, philosophe, physicien et célèbre Clermontois, après avoir adapté la « **brouette** » et inventé la « **vinaigrette** », crée le « **carrosse à 5 sols** », reconnu comme le premier véritable transport en commun et le premier taxi collectif.

A consulter :

<http://www.satcar-clermont.com/francais/atouts/home.htm>

http://fr.wikipedia.org/wiki/1662_en_France

<http://www.helsinki.fi/iehc2006/papers1/Margairaz.pdf>

<http://idhe.univ-paris1.fr/Dominique.html>

6)Cotisation 2007

Si vous ne l'avez pas déjà réglée

Le Conseil National ne l'a pas modifiée :

Avec revue	52 Euros	Sans revue	22 Euros
Conjoint	12 Euros		

Il est nécessaire de régler au plus vite votre renouvellement. Vous êtes priés d'envoyer votre chèque à l'ordre d'AFAC Rhône-Alpes à :

Monsieur René MARGERAND-20 rue du chapeau rouge-69009 Lyon-tel 04 72 19 78 71

Joindre SVP les **bulletins de renouvellement** et une enveloppe timbrée pour recevoir la vignette
Ces documents sont exigés par la Commission Paritaire des Publications et Agences Presse.

7)Internet

Si vous disposez, depuis peu, d'une adresse électronique, pourriez vous la communiquer à

alain.thozet@wanadoo.fr.

Cela servira entre autre à la diffusion du bulletin.

bulletins de renouvellement

COTISATION 2007

Nom : Prénom : Membre n°
 Membre actif 22 €
 Membre conjoint ou junior 12 €
A , le signature

ABONNEMENT 2007

Nom : Prénom : Membre n°
 Abonnement à tarif réduit pour les membres – France 30 €
A , le signature

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LE VOYAGE Valenciennes 29 septembre 2007

NOM : Prénom :
Adresse :

Téléphone :

S'inscrit pour personne(s)

Verse la somme de 50 EUR x =
par chèque à l'ordre d'AFAC Rhône-Alpes et adressé à Monsieur Alain THOZET
26 chemin de Naive 69230 SAINT-GENIS LAVAL. Téléphone : 04.72.39.95.92 (après 20 heures S.V.P.)
avant le 30 juin svp

BULLETIN D'INSCRIPTION POUR LE VOYAGE **Stuttgart**

31 août au 2 septembre 2007

NOM : Prénom :
Adresse :

Téléphone :

choisit l'option : (entourer l'option choisie)

A : Train + hôtel + repas

B : Hôtel + repas (Cheminot)

C : Chambre individuelle

S'inscrit pour personne(s)

Verse la somme de 100 EUR x =

Envisagez-vous de partager votre chambre ?

par chèque à l'ordre d'AFAC Rhône-Alpes et adressé à Monsieur Alain THOZET
26 chemin de Naive 69230 SAINT-GENIS LAVAL. Téléphone : 04.72.39.95.92 (après 20 heures S.V.P.)
avant le 30 juin svp